

AVIS PUBLIC

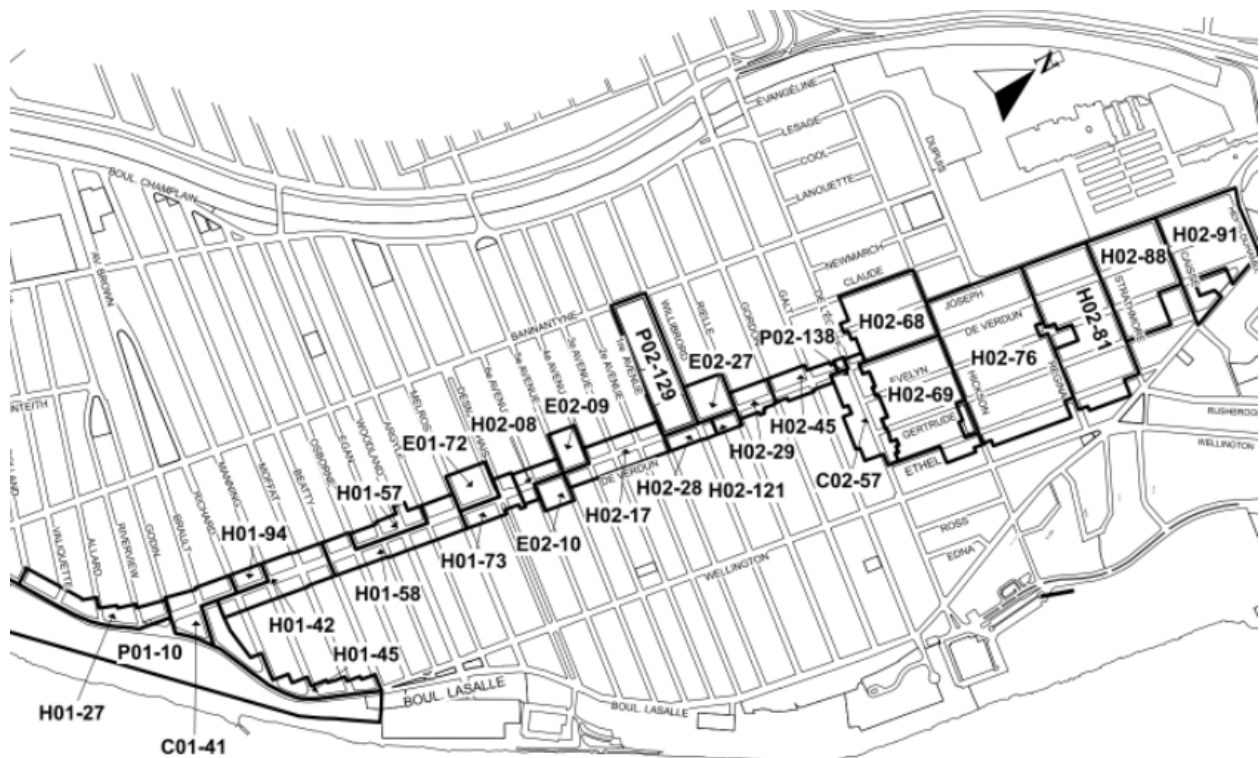
ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par le [Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage \(1700-127P1\)](#) afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun.

Modification du Règlement de zonage (1700) afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil de l'arrondissement du [Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage \(1700-127P1\)](#) lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2022, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **mardi 17 mai 2022 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 4555, rue de Verdun.

Ce premier projet de règlement concerne toutes les zones du plan de zonage de l'arrondissement dans lesquelles tout ou partie de la rue de Verdun est comprise, lesquelles sont illustrées ci-après :



Il contient également des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de règlement au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de règlement (p. ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publique
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : greffe-verdun@montreal.ca, et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 9 mai 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement